

## Challenge de Vendée Jeunes Vététistes 2012

### Règlement - Cahier des Charges

#### Règlement :

Le Challenge de Vendée Jeunes Vététistes est un challenge départemental adressée aux jeunes de 6 à 14 ans, licenciés ou non, sur présentation d'un certificat médical. Les différentes manches sont composées des épreuves Jeunes Vététistes de Vendée (ces épreuves sont composées de 2 disciplines entre le XCcountry, le Trial/Maniabilité, l'Orientation, la Descente, le Four-Cross) :

- épreuve TRJV : se référer alors aux divers règlements.
- épreuve Kid's Trophy 85 : voir le cahier des charges ci-dessous

#### Epreuves 2012 :

Les épreuves prioritaires en cas d'égalité :

- 31 mars - Mervent (kid's Trophy)
- 21 avril – Cahuché (Kid's Trophy)
- 13 mai - St Hilaire de Riez (TRJV)
- 15 septembre – Aizenay (Kid's Trophy)
- 22septembre – Saint Hilaire de Riez (Kid's Trophy)
- 6 octobre - La Roche/Yon (Kid's trophy)
- 13octobre - Challans (Kid's Trophy)

**Le Championnat de Vendée des Jeunes (jusqu'a Minimes) sera sur l'épreuve du 13 octobre à Challans**

**Le Classement Général 2012 pour le Challenge de Vendée prends en compte le TRJV de Saint Hilaire de Riez toutes les épreuves KID moins les deux plus mauvais résultats en Kid**

#### Cahier des Charges des épreuves « kid's Trophy 85»2012:

#### DÉFINITION

Pour les épreuves "Kid's Trophy", la commission VTT a décidé de remplacer les deux disciplines descente et 4 cross par les spécialités spéciale chronométrée et 4 kid cross. Ceci pour permettre une accessibilité plus grande à l'ensemble des jeunes vététistes, proposer des contraintes de circuit moins importantes pour les organisateurs mais surtout ne plus rendre obligatoire mais seulement conseillé l'équipement de type descente. Un autre changement majeur intervient dans la spécialité Trial; l'usage des pédales automatiques est interdit, ceci pour des raisons de sécurité.

## TYPES D'ÉPREUVES

**L'épreuve sera constituée de deux épreuves choisies parmi les spécialités suivantes :**

Cross-country  
Trial (Maniabilité)  
Spéciale Chronométrie (Descente)  
Parcours d'orientation  
4 kid cross (Four Cross)

### **Catégories**

Poussin (7-8 ans)  
Pupille (9-10 ans)  
Benjamin (11-12 ans)  
Minime (13-14 ans)

## ORGANISATION DES ÉPREUVES

- Droits d'organisations à verser au Comité Régional FFC :
- Tarification pour les participants : Gratuite pour les licenciés comme pour les non-licenciés.

### **Sécurité**

Un pompier ou une infirmière munie d'une trousse de secours devra être présent(e) du début jusqu'à la fin de l'épreuve. Le contenu de la trousse de secours vous est indiqué à la fin de ce règlement.

Le pompier ou l'infirmière présent(e) sur les lieux devra avoir les moyens de joindre le médecin de garde, les pompiers où le S.A.M.U.

L'organisateur devra au préalable avoir prévenu les pompiers et le médecin de garde de la date, des horaires et de la localisation de son épreuve

Sur son épreuve l'organisateur doit avoir un VTT suiveur ou balai pour prévenir tout type d'accident lors du cross-country. Sur l'épreuve d'orientation, les commissaires présents sur le circuit doivent être en mesure de joindre le ou la responsable de la sécurité.

### **Inscriptions**

Souhaitable à l'avance mais pas obligatoire. Inciter les clubs qui ont une Ecole VTT à ce que leurs licenciés soient inscrits à l'avance, pour faciliter le travail des organisateurs.

Les participants doivent se présenter au plus tard 15 minutes avant le début de l'épreuve.

Ouvert aux licenciés FFC, sous réserve qu'elles soient titulaires d'une licence en cours de validité portant la mention « *Certificat médical : Oui* ».

Tous les autres coureurs, qu'ils soient licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou non, sont autorisés à participer à l'épreuve sous réserve de présenter un certificat médical datant de moins d'un an attestant de leur non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition. Autorisation parentale Obligatoire

La présentation d'une licence de pratiquant du cyclisme délivrée par une fédération affiliée (UFOLEP, FSGT) vaut certificat médical dès lors qu'elle mentionne sans ambiguïté que sa délivrance a été soumise à la présentation d'un certificat médical.

Les coureurs titulaires d'une licence portant la mention « *Certificat médical : Oui* » délivrée par la Fédération Française de Cyclisme, sont couverts au titre de l'Assurance Responsabilité Civile (dommages à des tiers) et au titre de l'Assurance Individuelle Accident. Tous les autres coureurs peuvent, s'ils le souhaitent, souscrire une licence à la journée pour disposer de la même protection.

L'organisateur doit informer explicitement au responsable légal de l'enfant, qui ne souhaite pas souscrire à cette licence à la journée. Qu'il reconnait avoir été informé(e) par les représentants de la Fédération Française de Cyclisme

que, du fait du refus, l'enfant ne disposait que de l'assurance Responsabilité Civile au titre des dommages causés à des tiers et qu'il ne bénéficiait pas de la couverture Individuelle Accident. ».

De manière à dégager toute responsabilité de l'organisateur, celui-ci est invité à faire signer à ces coureurs un document dans lequel ils indiquent qu'ils ont été parfaitement informés et qu'ils ont renoncé à la protection de l'assurance fédérale en toute connaissance de cause.

### **Horaires Conseillés**

Le samedi après-midi de 14 h à 18 h \*

Si un jumelage d'une épreuve « Kid's Trophy 85 » s'effectue avec une épreuve de Cross-Country, l'épreuve pourra débuter à 9 h le dimanche matin.

\* A partir du 1er mai de l'année l'épreuve pourra débuter à 14h30 le samedi après-midi.

### **Timing de l'épreuve**

Les horaires exacts pour les deux disciplines choisies par l'organisateur seront déterminés auparavant avec les membres de la CDVTT. Ils peuvent faire l'objet d'adaptation lors du déroulement de l'épreuve pour permettre une récupération suffisante pour les enfants entre les deux disciplines.

NB : Règles de base à respecter pour permettre le déroulement sur une demi-journée

\* Déroulement en simultané et en parallèle des deux disciplines choisies par l'organisateur.

\* Les Cadets et les Minimes concourent ensemble sur le cross, le trial et le parcours d'orientation.

## **RÈGLEMENT TECHNIQUE des DIFFÉRENTES DISCIPLINES**

P.S : Les embouts de guidon (Bar-ends) sont interdits pour le trial, le 4 Kid Cross et la Spéciale Chronométrée.

### **Le cross-country**

Parcours en boucle avec départ différencié sauf pour les catégories minimes et cadets où il sera commun. Le portage est à proscrire.

Distance totale à parcourir et temps maximal pour le premier

Poussins de 1 à 2 km : 5 minutes

Pupilles de 2 à 4 kms : 10 minutes

Benjamins de 4 à 8 kms : 20 minutes

Minimes de 8 à 12 kms : 30 minutes

Cadets de 10 à 14 kms : 40 minutes

L'organisateur essaiera de proposer un circuit qui permet dans la mesure du possible de ne pas comporter plus de six tours par catégorie.

NB : Le départ des cadets et des minimes sera simultané.

L'assistance extérieure est tolérée.

Un VTT fermeur (pour des raisons de sécurité) suivra le dernier concurrent.

Le ou les représentants de la Commission Départementale VTT pourront modifier tout où une partie du circuit s'ils le jugent nécessaire où si les conditions météorologiques sont défavorables.

Avant chaque départ il sera procédé à un appel des concurrents.

Pour faciliter le contrôle des concurrents Minimes Cadets sur l'épreuve de Cross-Country ; leurs plaques numéros respectives devront être clairement distinctes.

Exemples : Couleurs des [catégories](#) différentes

Ou / et Numérotation comme suit : 1 à 50 ; cadets ; 100 à 150 ; minimes ou inversement

### **Le Trial**

L'appellation Trial peut prendre la dénomination " Maniabilité "

L'usage des pédales plates est obligatoire.

## Principe

Cette épreuve consiste à effectuer par catégorie un passage sur deux zones. Chaque zone doit respecter une largeur minimum de 1,50 m environ (passage d'un VTT).

**Chaque zone est découpée en cinq segments. Chaque segment rapporte 1 point.** Pour une zone donnée, le maximum de points sera de cinq points. Le nombre de points maximum possible pour un concurrent pour les deux zones sera alors de dix points.

L'attribution des points est effectuée comme suit :

1 point - le concurrent franchit intégralement le segment sans aucun appui.

0 point - le concurrent fait au moins un appui (pied, guidon, etc) ou chute

Afin de départager les éventuels ex aequo' à l'issue de l'épreuve de trial la zone la plus facile de chaque catégorie sera chronométrée.

## Traçage des zones

Pour permettre des zones suffisamment accessibles et adaptées aux différentes catégories, une des deux zones pour une catégorie concernée servira de support à la catégorie supérieure. On peut également accepter une légère modification d'un ou deux segments d'une zone pour soit pour en réduire la difficulté pour la catégorie inférieure ou en augmenter la difficulté pour la catégorie supérieure. Ne pas aller au-delà de deux segments car les jeunes auront affaire à une zone complètement nouvelle ou ils n'auront pas eu le temps d'en faire la reconnaissance. Pour faciliter votre charge de travail vous avez également la possibilité d'utiliser une ou plusieurs zones dans les deux sens pour deux catégories différentes. Pour les poussins vous avez en plus la possibilité d'utiliser une même zone dans les deux sens vu le nombre restreints habituel de concurrents mais surtout la rapidité à laquelle ils effectuent généralement leurs zones.

Pas d'embouteillage possible sur les zones les concurrents étant en alternance sur celle-ci.

## Numérotation des zones

Sur chaque zone il sera demandé à l'organisateur d'identifier clairement à l'aide d'une pancarte le N° de la zone et la catégorie concernée. Bien entendu, votre zone peut avoir une numérotation dans un sens et une autre dans l'autre sens ; le dit règlement vous y autorise

Les zones seront donc par exemple numérotées comme suit :

Zone N° 1 : poussins (chronométrée)

Zone N° 2 : poussins

Zone N° 2 : pupilles (chronométrée)

Zone N° 3 : pupilles

Zone N° 3 : benjamins (chronométrée)

Zone N° 4 : benjamins

Zone N° 4 : Minimes + cadets (chronométrée)

Zone N° 5 : Minimes + cadets

## Les reconnaissances

Les reconnaissances à vélo sont autorisées mais peuvent être limités dans le temps (à l'appréciation de l'organisateur) pour ne pas perturber le bon déroulement de l'épreuve.

Du fait de cette disposition particulière, avant le début de l'épreuve de trial de chaque catégorie le commissaire s'assurera que le balisage au sol est toujours visible et que les limites de zones (rubalise + piquets) sont bien en place.

## Comptage des points

Chaque segment franchi sans appui entraîne l'attribution de 1 point, soit un maximum de 5 points. Est par contre considéré comme arrêt de la progression tout appui (pied, pédales, guidon ou simple chute). Cela vaut l'attribution de 0 point au concurrent. Le maximum de points acquis par pilote sera 10 points (5 points x 2 zones)

## .Ordre de passage

Pour chaque catégorie, au-delà de 10 concurrents, il sera constitué 2 sous-groupes. Un sous-groupe avec les numéros pairs et un autre sous groupe avec les numéros impairs de cette même catégorie. Chaque sous-groupe sera sous la responsabilité d'un commissaire et de son assesseur.

## Entrée de zone et de segment

Le concurrent peut prendre de l'élan pour entrer dans la zone. Il peut-être tenu avant le départ et à l'entrée de zone.

Chaque concurrent est considéré comme entré dans le segment dès que l'axe de sa roue avant a dépassé la ligne matérialisant le début du segment traversé. Il est considéré comme sortie du segment dès que l'axe de sa roue avant a dépassé la ligne matérialisant la fin du segment traversé.

Est considéré comme appui=partie du corps ou du cycle : le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression, ne donnera pas lieu à un échec sur le segment ; Par contre si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur le segment concerné.

Le concurrent peut pousser la rubalise. Si le concurrent casse ou dépasse la rubalise, il y a échec sur le segment. Le fait de passer l'axe de la roue avant où arrière au dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

## Echec

En cas d'échec sur un segment : Le coureur reprend sur le segment suivant avant la limite d'entrée de ce segment. Dans ce cas de figure, le concurrent ne pourra être tenu par la selle.

## Incident mécanique

En cas d'incident mécanique (bris de matériel, crevaison, etc,...), le concurrent est autorisé à sortir de la zone et à réparer (assistance extérieur autorisée). Il devra repartir au début du segment suivant ou à lieu l'incident.

Si cet incident se passe sur la zone chronométrée, le chronomètre continue de tourner.

## **Le Parcours d'orientation**

Le parcours d'orientation a pour fonction de vérifier les capacités de l'enfant à se repérer sur une carte au 25/1000ème par rapport au terrain qu'il rencontre

Chaque concurrent reçoit un carton de pointage portant son numéro de dossard et une photocopie noir et blanc (la couleur est tolérée), éventuellement agrandie, d'une carte I.G.N. au 25/1000ème représentant une zone géographique dans laquelle figurent plusieurs balises. Chaque balise est matérialisée sur le terrain. Au niveau de chaque balise se trouve une pince (pince d'orientation), un tampon d'orientation facilement identifiable (lapin, poule, canard, etc.) ou un feutre de couleur différente.

Sur le carton de pointage, figure une case par la balise à trouver. Le nombre de balise est fonction de la catégorie concernée (cinq pour les minimes-cadets, quatre pour les benjamins, trois pour les pupilles) sachant que les balises peuvent être communes à plusieurs catégories ou correspondre à une seule catégorie. On ne peut que vous engager à choisir cette solution, nécessitant moins de préparation sur le terrain.

Chaque balise retrouvée sur le terrain rapporte cinq points.

L'ordre des départs est établi par le responsable du club organisateur et sera validé par le représentant du comité avant le départ de la catégorie concernée. Cet ordre de départ devra prendre en compte un écart maximum entre deux coureurs d'un même club. Les départs s'effectuent toutes les trente secondes. Pour plus d'équité sportive, deux concurrents qui se suivent n'auront pas les mêmes balises à trouver sur le terrain mais devront avoir néanmoins la même distance à parcourir. Un commissaire note l'heure de départ sur le carton de pointage du coureur. Celui-ci dispose d'un temps maximum imparti suivant la catégorie (1 heure pour les minimes-cadets, 45 minutes pour les benjamins, 30 minutes pour les pupilles) pour atteindre les balises dans l'ordre qu'il désire et revenir au point de départ. (il est fortement conseillé que chaque coureur dispose d'une montre). Au delà de cette limite de temps maximum imparti il sera retiré un point par minutes supplémentaires.

Au niveau de la balise, l'enfant coche sur son carton de pointage la case correspondante au moyen de la pince, du tampon ou du feutre. A l'arrivée, un commissaire note l'heure d'arrivée sur le carton de pointage.

Le classement est effectué selon le nombre de points marqués, les enfants totalisant le même nombre de points sont ensuite classés dans l'ordre croissant du temps qu'il auront mis pour trouver les balises (heure d'arrivée - heure de départ).

Calcul des points = (Nombre de balises retrouvées x 5 points) - (Nombre de minutes supplémentaires au temps maximum imparti x 1 point)

Exemple / Catégorie Pupilles - 3 Balises - Temps maximum 30 minutes.

Coureur 1 / 3 Balises et 20 minutes =  $3 \times 5 = 15$  pts -  $0 \times 1 = 15$  pts et 20 minutes.

Coureur 2 / 3 Balises et 31 minutes =  $3 \times 5 = 15$  pts -  $1 \times 1 = 14$  pts et 30 minutes.

Coureur 3 / 3 Balises et 36 minutes =  $3 \times 5 = 15$  pts -  $6 \times 1 = 9$  pts et 30 minutes.

Coureur 4 / 2 Balises et 28 minutes =  $2 \times 5 = 10$  pts -  $0 \times 1 = 10$  pts et 28 minutes.

Classement de l'épreuve = 1 - 2 - 4 - 3.

On ne peut qu'insister sur la sécurisation du parcours. Un parcours exclusivement forestier serait l'idéal mais cette contrainte nous le savons est parfois difficile à tenir voir irréalisable. Si vous devez utiliser des voies ouvertes à la circulation, il ne peut s'agir que de voies communales très peu fréquentées.

Pour les poussins, les organisateurs devront effectuer avec l'aide de plusieurs éducateurs une sensibilisation au principe de l'orientation à VTT (lecture, notion 'est-ouest', 'nord-sud', symbolique des ponts remarquables, etc. ...) avec recherche d'une ou deux balises. Pour cette dernière catégorie, Tous les enfants seront classés ex aequo à la 1ère place.

## Spéciale Chronométrée

Le tracé

Le tracé (en légère pente descendante sans aucun portage) ne doit présenter aucun piège, tout en privilégiant les capacités de pilotage au détriment de la vitesse pure. Il ne devra pas comporter de portions montantes faisant appel à la puissance des concurrents. Des portions plates ou de relances sont acceptées.

L'organisateur devra proposer deux parcours :

1 pour les poussins et les pupilles

1 pour les benjamins, minimes, cadets

L'ordre de passage des concurrents se fera dans l'ordre croissant des dossards et par catégorie.

Les parcours devront être validés par un des membres de la CDVTT avant la date de l'organisation.

Les temps des parcours

Ils ne devront pas être inférieurs :

30 secondes pour les catégories benjamins, minimes, cadets

20 secondes pour les catégories poussins, pupilles

Et permettre un minimum de deux passages.

Un écart de 30 secondes entre chaque concurrent sera nécessaire. Cet écart pourrait être modifié par le commissaire présent sur l'épreuve en fonction du nombre d'inscrit.

Le meilleur temps sera pris en compte pour le classement de l'épreuve.

Tout concurrent qui gêne délibérément le concurrent qui le suit se verra attribuer une pénalité de 30 secondes. Tout concurrent qui sort de la piste devra reprendre son parcours à l'endroit exact où il est sorti.

Les protections

Les protections de type descente ne sont pas obligatoires mais seulement recommandées.

Une protection " minimale " avec maillot manches longues + genouillères + coudières (type rollers acceptés) nous semble être une bonne solution à adopter.

Les reconnaissances

Les reconnaissances à vélos de la Spéciale Chronométrée sont autorisées jusqu'au départ de l'épreuve.

## **4 kid cross**

Type de parcours

Proche du 4 cross traditionnel le 4 kid cross se veut une version plus simple et plus facile dont le parcours ne comportera aucun obstacle abrupt. Les obstacles aériens seront limités et adaptés. Votre parcours ne devra pas comporter de bosses trop hautes permettant un envol aérien trop important. Préférer des bosses simples, table... ou la réception est plate ou en légère pente. Les doubles bosses sont interdits. Un échappatoire sera proposé aux concurrents permettant de contourner le ou les obstacles. De quelque manière qu'il soit votre parcours ne doit présenter aucun élément susceptible de mettre en danger les concurrents. Vous pouvez bien évidemment utiliser la pente naturelle de votre terrain avec des virages à plats matérialisés par des portes, confectionner des virages en appuis artificiels. Il faut que votre piste soit suffisamment large pour permettre le dépassement et aux concurrents de se positionner en ligne cote à cote. Les dix premiers mètres seront matérialisés au sol. D'une manière générale votre parcours devra être validé par les responsables de la Commission VTT.

Principe

Le 4 kid cross est une épreuve opposant quatre coureurs qui s'élancent côte à côte sur un même parcours.

Les concurrents s'affronteront par carrés\*. Seuls les deux premiers de chaque série sont qualifiés pour le tour suivant.

Les protections

Voir protections pour Spéciale Chronométrée

Les reconnaissances

Elles sont autorisées jusqu'au départ de l'épreuve

Respect du parcours

Chaque concurrent sortant du parcours devra le reprendre là où il l'a quitté. Des juges placés le long du parcours devront s'assurer de l'équité des passages. Tout concurrent qui de part son attitude aura intentionnellement fait chuter un autre concurrent sera classé dernier de sa série.

Organisation des différents tours

Le premier tour : Il permettra de qualifier les 16 meilleurs coureurs pour les ¼ de finale. Ce premier tour sera composé d'un certain nombre de séries de quatre coureurs. \*En fonction du nombre de participants, il se peut que l'organisateur soit obligé lors de ce premier tour de faire des séries de trois pilotes. Le principe sera le même pour les qualifications; seuls les deux meilleurs seront qualifiés pour les ¼ de finale.

Tous les coureurs non-qualifiés lors de ce premier tour s'affronteront lors de repêchages pour soit déterminer les coureurs repêchés pour les ¼ de finale ou pour déterminer leur place exact : c'est-à-dire au-delà de la 16<sup>ème</sup> place.

Les ¼ de finale : Les deux premiers de chaque série sont qualifiés pour les demi-finales : c'est-à-dire 8 coureurs. Les 8 coureurs non-qualifiés s'affronteront alors pour déterminer la place de 9<sup>ème</sup> à 16<sup>ème</sup>.

Les demi-finales : Les deux premiers de chaque série sont qualifiés pour la finale : c'est-à-dire 4 coureurs.

Les 4 coureurs non-qualifiés s'affronteront à leur tour dans ce que l'on appelle la petite finale pour déterminer la place de 5<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup>.

La finale : Elle déterminera le vainqueur de l'épreuve de 4 kid cross ainsi que les places de deux, trois et quatre.

N B : Si le nombre de coureur est inférieur à 16, les ¼ de finale seront remplacés par un premier tour qualificatif pour les demi-finales selon le même principe qu'énoncé plus haut.

## LES CLASSEMENTS - LES RECOMPENSES

### **Les classements sur l'épreuve**

Les classements des deux disciplines respectives choisies par l'organisateur seront cumulés pour déterminer un classement final de l'épreuve pour chaque catégorie.

Si l'organisateur organise un podium, en cas d'ex æquo parmi les trois premiers concurrents, l'ordre du podium sera déterminé par le meilleur résultat obtenu dans une des deux disciplines choisies par le représentant de la CDVTT lors de la manche du Vendée Kid's VTT. Le choix de cette discipline sera affiché avant le début de chaque épreuve et sera communiqué à l'ensemble des concurrents. Pour ne pas privilégier une discipline plutôt qu'une autre, celui-ci veillera à garantir une certaine alternance dans son choix.

L'organisateur est responsable des classements sur son épreuve. 48 h après son épreuve il doit être en mesure de communiquer au responsable des classements de la CDVTT le classement définitif. Les classements de l'épreuve ainsi que le classement provisoire du Vendée Kid's VTT seront ensuite visible sur le siteweb [vtt85.free.fr/](http://vtt85.free.fr/)

### **Le classement général**

De la catégorie poussins à minimes chaque concurrent (licenciés ou non-licenciés) participe au classement de chaque manche et donne droit à l'attribution de points selon un barème déterminée par la CDVTT (ce barème vous sera communiqué ultérieurement). Un classement provisoire sera tenu à l'issue de chaque manche. Le Classement définitif du Challenge de Vendée Jeunes Vététistes comprendra les résultats du TRJV d'Aizenay et les 5 manches Kid moins les deux plus mauvais résultats de Kid.

La catégorie cadet ne participera pas à un classement provisoire et définitif du fait de sa non participation à certaines manches. Les cadets auront seulement un classement sur la ou les manches auxquels ils participent.

### **Les récompenses**

Les différentes récompenses remisent aux concurrents à l'issue de chaque manche du Vendée Kid's VTT ne doivent avoir qu'une valeur symbolique et ne doit pas représenter une valeur pécuniaire importante. Autocollants, friandises, gadgets, cartes postales, etc,... feront très bien l'affaire. A proscrire coupes et trophées.

Par contre une récompense pour chaque participant serait souhaitable.

Les différents vainqueurs du Challenge de Vendée Jeunes Vététistes seront récompensés au cours de La Nuit du Vélo.

## CONTROLE DE L'ÉPREUVE

### **Les commissaires**

Les organisateurs ont le libre choix des commissaires. Il n'y aura pas de Collège de Commissaires. Seul le représentant de la CDVTT sera habilité à contrôler l'épreuve et recevoir les éventuelles réclamations.

Le représentant de la CDVTT est le seul juge de la conformité de l'épreuve. Il est habilité à en modifier le déroulement, la physionomie des différents circuits si il le juge nécessaire pour l'intérêt et la sécurité des enfants. Il peut aussi le cas échéant apporter certaines modifications dans l'organisation des deux disciplines choisies par l'organisateur en fonction de la difficulté des épreuves, des conditions météorologiques, du timing à respecter,...

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES CADETS

Les cadets pourront participer à une épreuve "Kid's Trophy 85" seulement dans les cas suivants :

-Absence de toutes épreuves de cross-country durant le même week-end organisé dans le département.

Composition de la trousse de secours

### QUANTITE PRODUIT VOLUMES/PRODUIT

1 Sérum Physiologique Dosettes x 16

1 Antiseptique local

Ex : Chlorhexidine aqueuse Dosettes x 16

1 Bétadine 125 ml

2 Tube Vaseline

1 Tube pommade " Hémoclar "

2 Compresses 7.5 x 7.5 10 sachets

2 Bande 3 m x 7 cm

1 Doliprane sachets 300 mg 12 sachets

1 Doliprane tablette 500 mg 16 comprimés

1 Gants latex taille moyenne 25

1 Paire de ciseaux

1 Sparadrap multi-extensible

" Hypafix " 5 m x 5 cm

1 Pince à épiler

1 Couverture de survie

Rappel sur la sécurité

La personne désignée responsable de la sécurité doit être en possession d'une trousse de secours et doit pouvoir joindre le plus rapidement possible les services de secours de n'importe quel endroit du lieu de la manifestation.

### **CONTACT - Kid's Trophy 85**

Le représentant du comité départemental dispose de tous pouvoirs pour modifier le présent règlement si les circonstances l'exigent.

Les membres de la CDVTT responsables des Jeunes Vététistes

GUILBAUD Dominique , responsable de la commission VTT FFC de Vendée

02.51.62.86.13 - 06.72.78.47.09 - [guilbauddom@orange.fr](mailto:guilbauddom@orange.fr)

FRE Myriam (SVFontenaisienne), membre de la commission VTT FFC de Vendée

06 27 41 40 94 - [fre.myriam@free.fr](mailto:fre.myriam@free.fr)

CHABOT Bernard (Aizenay VTT), membre de la commission VTT FFC de Vendée

02 51 34 77 01 - [bernard-rm.chabot@laposte.net](mailto:bernard-rm.chabot@laposte.net)

LOUINEAU Jean-Paul (VTT Riez Océan), membre de la commission VTT FFC de Vendée

02 28 10 50 83 - 06 84 46 43 07 [jplouineau@alliancesoleil.com](mailto:jplouineau@alliancesoleil.com)



**REFUS DE SOUSCRIPTION  
A LA LICENCE A LA JOURNÉE PROPOSÉE  
PAR LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME**

Je soussigné (e) .....

Responsable légal de l'enfant (Nom , Prénom) : .....  
atteste, par la présente, avoir refusé de souscrire à la licence à la journée proposée par la  
Fédération Française de Cyclisme.

Je reconnais avoir été informé(e) par les représentants de la Fédération Française de Cyclisme  
que, du fait de mon refus, mon enfant ne disposait que de l'assurance Responsabilité Civile au  
titre des dommages causés à des tiers et qu'il ne bénéficiait pas de la couverture Individuelle  
Accident. ».

Fait à .....le .....pour servir et valoir ce que  
de droit.

Signature :